

217C0924
FR0000121121-FS0382

5 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2017, la société par actions simplifiée Tikehau Capital Advisors (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, 2 mai 2017, par l'intermédiaire des sociétés Tikehau Capital SCA et Salvepar SAS qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EURAZEO et détenir indirectement, 5 315 157 actions EURAZEO représentant autant de droits de vote, soit 7,63% du capital et 6,05% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Tikehau Capital SCA	3 500 002	5,02	3 500 002	3,98
Salvepar SAS	1 815 155	2,60	1 815 155	2,07
Total Tikehau Capital Advisors	5 315 157	7,63	5 315 157	6,05

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EURAZEO hors marché.

À cette occasion, la société Tikehau Capital SCA a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société EURAZEO.

¹ Sur la base d'un capital composé de 69 704 094 actions représentant 87 880 683 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.